

## REGLEMENT EP-One

L'EP-One vous propose, deux types d'accueil :

### *Accueil libre pour les 11 à 17 ans*

**Horaires d'ouverture**

*Hors vacances scolaires*

Mercredi 13h30 à 18h00

**Horaires d'ouverture**

*Vacances scolaires*

Lundi au vendredi  
9h00 à 12h00 13h30 à 18h00

### *Accueil fixe pour les 11 à 14 ans*

**Horaires d'ouverture**

*Hors vacances scolaires*

Mercredi 13h30 à 18h00

**Horaires d'ouverture**

*Vacances scolaires*

Lundi au vendredi  
9h00 à 18h00

Durant les vacances, le repas obligatoire et un accès possible aux accueils pré et post activités (7h- 9h et 18h-19h)

**L'accueil pré et post activités se fait à l'Accueil de Loisirs du Verger (3/11ans)**

## CONTACT

Responsables : BATTISTEL Amélie & BRETON Quentin

Adresse postale :

Espace Ados  
rue du pavé  
78680 Epône

Adresse téléphonique :

01.34.74.31.66  
06.40.30.55.14

Adresse électronique :

jeunesse@epone.fr

*Facturation restauration et accueil pré et post activités :*

*Mme Evelyne GALLOIS : 01 30 95 05 18*

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

L'EP-One se situe rue du pavé à côté de l'Accueil de loisirs du « Verger ». Il est agréé Accueil de loisirs sans hébergement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il permet d'accueillir des jeunes de 11 à 17 ans, qu'ils soient garçons ou filles.

**Durant l'année scolaire**, seuls les jeunes scolarisés au collège peuvent bénéficier de l'accueil en espace ados.

**Durant la période estivale**, les familles ayant un jeune entrant en 6<sup>ème</sup> ont le choix de la structure (EP-One ou accueil de loisirs 6-11 ans).

Les familles qui désirent inscrire leur enfant à l'EP-One doivent obligatoirement remplir les documents nécessaires à l'adhésion à chaque rentrée scolaire.

*Pièce à fournir :*

- Fiche sanitaire de liaison
- Avis d'imposition
- Test aquatique (Brevet natation)
- Justificatif de domicile
- Paiement de l'adhésion par chèque ou espèces (chèque bancaire de préférence)
- Coupon du règlement intérieur

**Aucun jeune ne sera accepté sur la structure en l'absence de fiche sanitaire de liaison et de paiement d'adhésion.**

Un planning d'animation sera envoyé avant chaque période pour les vacances scolaires et les mercredis après-midis scolaires.

L'inscription à l'EP-One et aux activités par le représentant légal du jeune est obligatoire pour fréquenter la structure.

Les familles seront informées par courrier des dates d'inscription aux activités. Les inscriptions se font directement à l'EP-One auprès du responsable de la structure.

Les inscriptions aux sorties seront validées par le paiement et l'autorisation remplie et signée par le représentant légal. Selon la fréquentation du public les sorties pourront être soumises à une réglementation particulière (ex : 1 sortie par jeune pendant la semaine).

## **FONCTIONNEMENT**

**L'EP-One propose deux types d'accueil aux jeunes :**

### **Mercredis scolaires : 13h30-18h00**

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 11 à 17 ans. Il est ouvert tous les mercredis. Les jeunes ont accès aux différents espaces de la structure et peuvent s'inscrire aux différentes activités mises en place par l'équipe d'animation.

### **Vacances**

#### **Accueil Libre : 11-17 ans : 9h00-12h00/13h30-18h00**

Les jeunes n'ont pas accès à la restauration scolaire et à l'accueil pré et post activités. Le jeune a l'autorisation de sortir de la structure sans contrainte après chaque activité.

#### **Accueil Fixe : 11-14 ans : 9h à 18h**

Les jeunes ont accès à la restauration scolaire et à l'accueil pré et post activités et sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement de 9h à 18h. Le jeune n'a pas le droit de sortir de la structure sans l'autorisation préalable du représentant légal.

#### **Possibilité d'accueil en pré et post activités :**

Le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 18h00 à 19h00 : Attention, la réservation doit être faite au plus tard le mercredi précédant la période de vacances en retournant la fiche de réservation à l'EP-One.

Ce service fera l'objet d'une facturation supplémentaire selon les tarifs en vigueur.

### **Programmes d'activités :**

L'équipe d'animation élabore en amont les programmes d'activités. Durant l'année (mercredis scolaires) et les vacances, nous travaillons sur des thématiques variées et plaçons la participation des jeunes au cœur de nos projets.

Les activités se déroulent le matin de 10h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h30. En cas de sortie, ces horaires peuvent être modifiés.

## **TARIFS ET FACTURATION**

### **L'adhésion est obligatoire pour fréquenter la structure.**

Le paiement de l'adhésion et des activités se **fait sur place**, à l'**EP-One**, par l'intermédiaire du responsable.

- **Une adhésion** à l'année permet au jeune d'accéder à la structure et de s'inscrire aux différentes activités proposées. Cette adhésion est valable pour l'année scolaire de septembre à juin.

- **Pour les vacances d'été**, une adhésion complémentaire sera demandée

- **Pour les sorties et activités payantes**, une participation des familles au quotient familial est demandée en fonction du coût de l'activité. Vous serez informé du prix au moment de l'inscription de votre enfant. Une autorisation de sortie vous sera transmise et devra être remplie et signée.

**Le montant des adhésions ainsi que les participations aux sorties et activités payantes sont révisés chaque année en Conseil Municipal.**

**Les activités payantes doivent être réglées dans leur totalité lors de l'inscription.**

## **ANNULATION/ABSENCE**

Toutes les prestations de restauration et d'accueil pré et post réservées seront facturées sauf :

- Annulation au minimum 72 h à l'avance (par courrier ou mail)
- Présentation d'un certificat médical
- Absence pour des raisons graves, attestée par un certificat officiel

En revanche, les activités payantes réglées ne seront pas remboursées en cas d'absence.

## **REGLES DE VIE**

L'EP-One est avant tout un lieu de détente, où chacun peut s'exprimer librement, dans le respect d'autrui.

La fréquentation de l'EP-One implique obligatoirement le respect de ce règlement, ainsi qu'un certain nombre de règles primordiales et nécessaires à la « bonne vie » en collectivité.

Outre les aspects horaires, le jeune, durant sa vie au sein de la structure se devra de suivre une certaine ligne de conduite:

- **Respect d'autrui :** afin que règne l'entente et la cohésion dans le « groupe jeunes », un langage correct est exigé ; de ce fait, insultes, provocations, sarcasmes, coups ou tout autre type de comportement portant atteinte à la sécurité physique, affective ou morale sont exclus, aussi bien envers les autres jeunes qu'envers les adultes responsables du groupe.
- **Respect du matériel :** les locaux, ainsi que tout ce qui est à disposition appartient à la commune d'Epône. En conséquent, le jeune peut profiter du matériel, si bien sûr il lui accorde toute l'attention qu'il mérite.
- **Climat de confiance :** les jeunes peuvent compter sur les adultes responsables qui gèrent la structure : dialogue, échange et participation sont nos priorités, mais cela doit aller dans les deux sens. Les jeunes doivent s'impliquer pour leur structure, au-delà de venir en simple consommateur. Ils seront à l'initiative et à la direction de projets.
- **Les téléphones portables** seront rangés pendant les temps conviviaux (activités, repas et rassemblement)
- Chaque personne a droit au respect de sa vie privée ; à ce titre, les jeunes s'engagent lors des échanges de courriels ou de publications sur le web à :
  - o ne pas porter atteinte à la dignité d'une autre personne (messages, textes ou images provocants)
  - o ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui
- **Tenue vestimentaire**  
Les jeunes adopteront une attitude générale, une hygiène corporelle et une tenue vestimentaire décente et appropriées à la vie collective au sein de la structure. Lorsqu'un jeune méconnaît cette obligation, le directeur contacte les parents pour les en informer.
- **Sanctions :**

Tout manquement au respect de ces règles de vie sera sanctionné. L'équipe d'animation en concertation avec la direction pourra être amenée à accompagner les jeunes dans leur compréhension des cadres posés. Comme dans la société, tout citoyen a des droits et des devoirs.

**Nous poserons donc des sanctions adaptées aux comportements déviants (violence physique ou verbale, vol(s), manque de respect) allant de la simple réprimande à l'exclusion temporaire voire définitive. Les actions que nous mènerons auront toujours un but éducatif.**

Coupon à détacher et à rendre à l'EP-One

Je soussigné (e), (nom prénom) .....  
 Responsable légal du jeune .....  
 Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'EP-One et en accepte les termes.

Le .....

Signature du responsable  
légal du jeune :

Signature du jeune :